



Nom et prénom de l'élève :

Classe :

L'école Chevreul Sainte-Croix est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat avec l'État et sous tutelle de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Cette double caractéristique implique entre autres le respect des programmes officiels de l'Éducation Nationale dans les différents cycles et l'évaluation des compétences des élèves en fonction des programmes, renforcés par un solide projet éducatif ouvert aux autres et à l'Autre.

En sa qualité d'établissement catholique d'enseignement, notre école a pour mission de favoriser l'annonce de l'Évangile dans un contexte pluri-religieux.

Ainsi dans l'emploi du temps de la semaine, une heure est consacrée à la découverte de la vie de Jésus et des Chrétiens. Des célébrations viennent donner un sens à ce qui est vécu en classe. Les temps se font dans le respect des autres religions représentées dans notre établissement ; c'est pourquoi nous comptons sur la participation de chacun.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur ci-joint définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement et fixe les droits et les devoirs de tout membre de la communauté éducative.

Ainsi, il réaffirme l'engagement de chacun d'adhérer au projet de l'école Chevreul Sainte-Croix en respectant notamment les décisions prises par les équipes éducatives et pédagogiques.

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du temps scolaire et périscolaire, à l'intérieur de l'établissement ainsi qu'à l'ensemble des activités extérieures, aux sorties scolaires et aux voyages organisés.

Échelle de sanctions

Dans nos établissements, petits et grands sont accompagnés dans leur parcours scolaire par des équipes éducatives soucieuses du respect et du bien-être des enfants qui leur sont confiés.

Dans cette perspective, et afin de maintenir un climat serein pour chacun, les actes et comportements contraires au règlement intérieur ne sont pas tolérés. L'établissement a mené une réflexion sur des sanctions éducatives permettant de responsabiliser les élèves, sanctions variant évidemment en fonction de la gravité des faits ou de leur récurrence.

En cas de non-respect des règles, les parents seront systématiquement informés.

Sanctions possibles :

- Excuse orale ou écrite visant à déboucher sur une réelle prise de conscience du manquement à la règle, assortie si besoin d'une mesure de réparation (facturation du préjudice matériel, contributions diverses à la vie de la collectivité)
- Avertissement écrit avec convocation des parents si récidive

En fonction de la gravité des faits, des exclusions pourront être prononcées par le chef d'établissement.

- Exclusion des études et de la garderie.
- Exclusion d'une activité ou d'une sortie.
- Exclusion temporaire de la classe.
- Exclusion temporaire de l'établissement ne pouvant être supérieure à 8 jours.
- Exclusion définitive de l'établissement

Règlement intérieur

Pour les enfants



Ce que je peux faire et ne pas faire

- Je suis à l'heure ! J'arrive à l'école entre 8h20 et 8h25 / 13h20 et 13h25.
- Au signal, je me range immédiatement et en silence !

Mes déplacements dans l'école

- Je me déplace dans l'école en silence, je ne cours pas, ni saut de marche ni bousculade.

Ma tenue vestimentaire

- Elle doit être correcte et adaptée aux activités, le visage dégagé pour mieux visualiser le tableau et écrire dans de bonnes conditions. Les bijoux et le vernis sont interdits.

La politesse

- Je suis poli(e), je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plaît », « merci », « Madame » ou « Monsieur ». J'emploie un langage correct avec toutes les personnes qui fréquentent l'école.

Ni insulté ni agressé

- J'ai une conduite positive ; pas de jeux de bagarre, ni coups, ni croche-pied, pas de grossièretés, ni de propos déplacés, ni insultes. Je ne réponds pas à la violence par la violence.
- Je demande à l'adulte surveillant de venir si nécessaire.
- Je dis "vous" aux adultes.
- Je regarde mon interlocuteur dans les yeux.
- Je ne dois pas mettre les autres en danger.

En classe

- Je travaille, je respecte les règles de la classe où j'apprends la vie en communauté, j'ai toujours "mes outils" de travail, je respecte le mobilier et les locaux mis à ma disposition, les laisse propres et rangés après la classe ou l'étude.
- J'ai toujours mon cahier de liaison dans mon cartable, mon agenda est tenu correctement, c'est un outil de travail.

En récréation

- Je m'amuse, j'accueille les nouveaux élèves et les invite à mes jeux.
- Les portables et jeux électroniques sont interdits.
- Les jeux ne sont ni brutaux, ni dangereux. Toute conduite violente ou participant à la dégradation du climat scolaire sera sanctionnée.
- Je n'apporte pas de jeux personnels (cartes à échanger, billes, ...). Les jeux de cartes (7 familles, défi nature...) sont autorisés.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels apportés à l'école.

Ce que je peux faire et ne pas faire

Les toilettes

- J'y vais pendant les récréations de préférence.
- Je ne m'éternise pas dans les toilettes pour laisser la place aux autres.
- Je ne "bouche" pas les toilettes (papier hygiénique, saletés, épluchures, emballages ...)
- Je tire la chasse.
- Je me lave les mains et j'utilise les poubelles.

Au restaurant scolaire

- Je m'y rends dans le calme.
- Je parle doucement pendant le temps du repas.
- Je respecte la nourriture, je ne gaspille pas.
- Je respecte le personnel de restauration.
- Je me lave les mains avant de déjeuner.
- Je reste assis jusqu'à ce que le surveillant m'appelle.
- Je me mets en rang lorsque le surveillant me le demande.
- Je me déplace en silence et ne cours pas dans les escaliers.
- Je prends mon plateau et m'installe calmement.
- Je respecte mes camarades et tous les adultes.
- Je me tiens correctement à table.
- Je débarrasse correctement mon plateau.
- Je peux aider les plus petits si un adulte me le demande.
- Je vais aux toilettes seulement si j'en ai besoin et je respecte l'intimité de chacun.
- J'informe le surveillant en cas de problème (bagarre, insultes, accident...).

À la sortie de l'école

- Je ne sors pas sans prévenir mon enseignant(e).
- Je veille, avant de partir, à emporter le matériel qu'il me faut pour travailler.



Règlement intérieur

Pour les Parents



Notre enfant est absent

- Prévenir l'école par téléphone/mail avant 9h00. Pour rappel, l'assiduité scolaire est obligatoire.
- À son retour, justifier son absence par écrit sur le carnet de liaison (date, motif, certificat médical).

Notre enfant doit s'absenter (absences exceptionnelles)

- Prévenir à l'avance son enseignante.

Notre enfant arrive à l'heure

- Déposer et reprendre notre enfant aux horaires réglementaires.
- Pour les primaires, si votre enfant n'est pas "récupéré" avant 16H45, il est conduit à l'étude et sortira à 17h40. Vous devrez fournir un ticket d'étude exceptionnelle.
- Prévenir des retards.
- Citer par écrit les personnes autorisées à prendre l'enfant à l'école.

Notre enfant et sa tenue

- Incrire ses nom et prénom sur ses vêtements.
- Prévoir une tenue adaptée les jours de sport.
- Pas de short et de jupe trop courts
- Mettre le sweat de l'école lors des sorties et des temps forts

Notre enfant et sa santé

- Prévenir l'enseignant(e) dès la rentrée si traitement médical particulier.
- Signaler le cas de maladie chronique pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé).

Notre enfant et son matériel

- Surveiller qu'il vienne avec tout son matériel (cahiers, livres...).
- Qu'il n'apporte pas d'objets jugés inutiles à la scolarité ou dangereux ; les bonbons sont interdits.
- Veiller à l'état de ses affaires, à ce que rien ne lui manque.
- Soigner les livres prêtés.
- Consulter et signer le carnet de liaison tous les soirs.

Nos relations avec les enseignants

- Prendre rendez-vous (par écrit) avec l'enseignant(e) suffisamment à l'avance.
- Laisser l'enseignant(e) libre pour accueillir, pour effectuer son service de surveillance, le matin et le soir (obligations légales). Ne pas monter dans les classes le matin.
- S'adresser au chef d'établissement concernant l'affichage de manifestations extérieures à l'école.
- Tenir à jour nos numéros de téléphone (portable et fixe).
- Prévenir d'un changement d'adresse (par écrit) ou de situation personne

- Respecter les sanctions prises par l'équipe éducative.
- Tout propos tenu sur les réseaux sociaux portant atteinte à un membre de la communauté éducative pourra être sanctionné.
- Les informations officielles de l'école ne seront transmises que par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail émanant du secrétariat de direction.
- Il est interdit de diffuser une photographie du personnel de l'école sur WhatsApp sans son accord préalable.

Pour les enseignants

- Le suivi éducatif pédagogique et spirituel : assurer aux élèves un suivi éducatif et pastoral en lien avec les projets de la Tutelle Congréganiste et du diocèse, et un suivi pédagogique conforme aux exigences de l'Éducation Nationale.
- Maladie ou accident : prévenir immédiatement les parents (SAMU, pompiers...) afin que ceux-ci viennent le plus vite possible.
- Rendez-vous parents : recevoir les parents chaque fois que cela est nécessaire sur rendez-vous, selon les disponibilités de chacun.





NOUS NOUS ENGAGEONS À SUIVRE CES RÈGLES

En cas de non-respect des règles, des sanctions adaptées seront prises par la direction, en accord avec l'équipe éducative.

Signature de l'élève

Signature de la Mère

Signature du Père

Signature de l'Enseignant(e)

Signature du chef d'établissement

Kaloe'

